

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Travaux

Avant d'engager vos travaux, vous devez respecter certaines formalités. Pour mener à bien l'exécution de vos travaux et la livraison de votre maison, vous bénéficiez d'assurance et garanties.

#### Formalités

[Déclaration d'ouverture de chantier](#)

[Affichage de l'autorisation d'urbanisme](#)

[Déclaration d'achèvement des travaux](#)

#### Assurance et garanties

[Assurance dommages-ouvrage](#)

[Garantie de livraison](#)

[Garanties après la réception des travaux](#)

[Garantie décennale](#)

#### Questions – Réponses

- [Quel contrat passer avec une entreprise pour des travaux dans le logement ?](#)
- [Quel contrat passer avec un professionnel pour construire sa maison ?](#)
- [Rénovation : dans quels cas doit-on entreprendre des travaux d'isolation thermique ?](#)
- [Quels sont les travaux à déclarer aux impôts ?](#)

Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- [Autorisations d'urbanisme](#)
- [Achat ou vente d'un logement](#)
- [Achat d'un terrain](#)

#### Pour en savoir plus

- [Assurance construction](#)  
Source : Assurance Banque Épargne Infoservice
- [Travaux : quelques conseils pour choisir un professionnel](#)  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- [Changer ses fenêtres](#)  
Source : Institut national de la consommation (INC)

### Comment faire si...

J'achète un logement

#### Services en ligne

- [Demande d'autorisation spéciale de travaux en abords de monuments historiques ou dans un site patrimonial remarquable](#)  
Formulaire



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=N31344>